Zeitschrift: Technique agricole Suisse Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 54 (1992)

Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA



53° année

Editorial

9/92

(In)certitude

Un fabricant réputé de machines agricoles a présenté, ces jours derniers une barre de coupe repliable pour moissonneuses-batteuses en argumentant que, par ce moyen, on mettait la machine en position «travail» en un instant. Au fait, la barre de coupe ne mesure «que» 4,60 m de large pour que la largeur maximale du porte-à-faux avant de 3,50 m en Allemagne (et de 4 m en Suisse, voir p. 14), soit respectée.

A propos de courses sur les routes: par le passé, les propriétaires de tracteurs sont parvenus à obtenir des allégements fiscaux pour les véhicules agricoles, fondant ainsi l'association des propriétaires de tracteurs. Aujourd'hui, bien qu'une série de nouvelles tâches lui incombe (nous les relatons dans le rapport d'activité p. 2) l'un des devoirs les plus importants de l'ASETA demeure la représentation des intérêts de ses membres. Elle doit soutenir ses sociétaires – et hélas les non-membres qui profitent de ses avantages – en tant qu'usagers des voies de communications, ce qu'elle a fait d'ailleurs dans la question de l'augmentation massive des primes RC: le Département de justice et police n'a malheureusement pas abondé dans son sens (voir l'encadré p. 5).

Quant à votre attitude sur les routes, chers «pros», nous vous remercions – vous qui passez une grande partie de votre temps sur des tracteurs, récolteuses, transporteurs, Terra Trac et autres Rapid – pour votre prévenance et surtout pour votre prudence à manœuvrer vos véhicules sur les places d'évitement, ménageant une voie rapide et sans danger aux automobilistes et aux camionneurs pressés. Ou alors éprouve-t-on un certain plaisir à se prendre pour un mécanicien de locomotive, à la tête d'un long serpent de voitures? Car, tout de même ... votre temps est aussi de l'argent, que l'orage menace ou que le temps presse. Votre comportement est digne d'éloges car il n'est pas évident, surtout si l'on pense à la course contre la montre, élément décisif dans l'achat d'une barre de coupe repliable.

En vérité, les grosses rentrées d'argent, ou du moins le bénéfice à valoir sur la qualité de la vie, ne résident pas dans les secondes et les minutes qui se perdent sur les routes ou au bord des champs: l'avenir de l'agriculture en général et la situation des exploitations en particulier sont plutôt l'objet de nos préoccupations. C'est alors que, malgré de grandes controverses comme p. ex. dans l'affaire de la protection des tourbières (p.10), des points communs apparaissent ... et le président de la section Neuchâtel donne son avis (p. 9) pour le moins surprenant sur la question.

A cette attitude positive dans la circulation routière relatée plus haut s'ajoute la certitude de se remettre dans la course. Il y a aussi une autre course, celle qui se poursuit dans le grand chambardement actuel de la politique agraire: nous allons au-devant de bien des incertitudes. De là naît la persévérance de «rouler sur de solides routes» resp. de s'attacher à des positions qui ont fait leurs preuves dans le rapprochement Suisse-CE-Europe.

Ueli Zweifel

Sommaire

TA-spécial - Rapport d'activité 1991	2
Actualités - Primes RC - NE: Point de mire ANETA - NE: Marais et sites marécageux - NE: un jeune membre ASETA s'exprime - NE: son agriculture (pour des raison techniques à la page)	5 8 10 12 1s 24
Droit et loi - - Une assurance dommages adéquat	te 6
SVLT/ASETA – Porte-à-faux avant	14
Cultures spéciales - Réglage des pulvérisateurs	16
Ordinateur et électronique - Comptabilité SRVA et LBL	19
Prévention des accidents - Pourquoi et comment	23
Revue des produits	23
Rapport FAT no 420 - Installations pour l'affouragement	25
Impressum	20

Page de couverture:

Pour ses séances du Comité central et de l'Assemblée des délégués, l'ASETA sera cette année l'hôte du canton de Neuchâtel: le Pays de Neuchâtel, un paysage (agricole) varié et attrayant.